

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022-2023

Présenté par le bureau à l'AD statutaire du 15 juin 2023

**Cartel intersyndical du personnel de l'État
et du secteur subventionné**

14, blvd Georges-Favon • 1204 Genève • info@cartel-ge.ch • www.cartel-ge.ch

Bureau : bureau@cartel-ge.ch

Présidences : Olivier Baud (SPG) (*jusqu'au 31 décembre 2022*)

Geneviève Preti (SIT) (*à partir du 16 février 2023*)

Trésorier : Gabriel Thullen

Membres : Françoise Weber (SIT)

Francesca Marchesini (SPG)

Secrétaire administratif :

Jean-René Hulmann

cartel.jrhulmann@gmail.com



1^{er} mai 2023 – passage du pont du Mt-Blanc !

Le billet de la présidence

Une présidence en deux temps (trois mouvements... de grève ?)

1. Juillet-décembre 2022

Mon mandat s'est terminé le 31 décembre 2022, après avoir été prolongé par l'Assemblée des délégué-es (AD) du 21 juin. J'ai ainsi eu l'occasion d'être 25 mois d'affilée à la tête du Cartel (et, si on ajoute les 15 mois de présidence en 2012-2013, 40 mois en tout). Mais ces 6 mois supplémentaires m'ont surtout permis d'aller au bout de la bataille budgétaire. Dans un contexte marqué par l'inflation, le Cartel avait un rôle primordial à jouer pour préserver les postes et les salaires. Il a su à mon avis anticiper les enjeux et s'imposer comme partenaire incontournable.

Les 2,44% d'indexation obtenus ont l'avantage d'être réels, de même que l'annuité. Bien entendu, les traitements et les rentes auraient dû progresser davantage, la mobilisation du personnel aurait pu être meilleure, les grèves mieux suivies, etc. Mais il convient de considérer le travail effectué : pour la première fois, les revendications du Cartel concernant le projet de budget 2023 (PB23) ont été annoncées publiquement début septembre, avant même le dépôt du PB23 ; jamais il n'y aura eu autant d'Assemblées du personnel, d'AD, de manifestations, rassemblements, séances de discussions et négociations en 3 mois, entre le 15 septembre et le 15 décembre. Le présent rapport d'activité est là pour rappeler ces dates et ces faits au personnel, et aussi s'en souvenir.

Le Cartel, en tant que faïtière syndicale, forte de 12 organisations, portera toujours le flanc aux critiques des un-es et des autres : c'est le lot de la pluralité, revendiquée. L'avenir n'est toutefois pas vraiment rose avec le virage à droite du parlement et du gouvernement (législature 2023-2028). Le partenariat social, déjà malmené et critiqué à juste titre, doit pourtant se réaliser, se poursuivre et s'améliorer. L'Etat-employeur doit être sollicité sans relâche par le Cartel afin de préserver les intérêts du personnel et de la population, et si le Conseil d'Etat rechigne à discuter, négocier, trouver des accords, c'est dans la rue que le Cartel doit organiser, avec tous les moyens nécessaires, la résistance !

Olivier Baud

2. Janvier-juin 2023

En intégrant le bureau en novembre 2022, puis en étant élue à la présidence en février 2023, je me suis dit qu'il y avait un travail titanesque à poursuivre, tant il est vrai que la défense des travailleurs en général, et de la fonction publique en particulier, demande de la constance et de l'énergie. Puis sont venues les élections de la nouvelle législature : il arrive parfois qu'on se fasse entendre lorsqu'il y a une majorité possible dans le sens des revendications du Cartel. Mais comment faire lorsque les élu-es majoritaires, tant au Conseil d'Etat qu'au Grand Conseil, sont celles et ceux qui prônent le « moins d'Etat (surtout pour les plus pauvres) » et le « moins d'impôts (surtout pour les plus riches) », avec le corollaire de restrictions budgétaires qui s'ensuivent... ? Mais point de découragement ! L'histoire nous montre que quelles que soient les forces politiques en présence, nous nous devons de rester présent-e-s, et bien présent-e-s pour assurer les moyens nécessaires aux prestations.

Des difficultés il y en a eu et il y en aura. Avec vous, j'aurais à cœur de poursuivre les chantiers entamés. Ils ne manquent pas. Celui qui me préoccupe fort est celui de la refonte de la LPAC. Il touche au cœur de la fonction publique, en supprimant les protections essentielles contre toutes pressions économiques et politiques. Genève n'est pas une république bananière, bien que quelques affaires importantes éclosent régulièrement, mais elle pourrait le devenir, si on n'y porte pas attention.

L'autre question reste celle des droits syndicaux : nous ne pourrions travailler sérieusement en tant que partenaire si on nous rabote nos moyens. Au même titre que je me suis battue pour obtenir une décharge AVEC un remplacement pour ma présidence, avec le bureau du Cartel nous avons bataillé pour que cela soit le cas pour les membres de la commission technique G'Évolue qui en avaient besoin. Il faudra revenir et revenir encore sur cette question, j'ai trop entendu des collègues, surtout des femmes, dire : je suis intéressée, mais si je quitte mon poste, le lendemain les dossiers s'empilent sur mon bureau...j'ai une famille qui m'attend à la maison, je ne peux pas faire d'heures supplémentaires. Concernant la décharge pour la présidence je tiens à rappeler qu'avec mon arrivée, elle n'est plus le fait du petit Etat, mais d'un Etablissement Public Autonome (HUG)...on peut s'en réjouir pour la représentation des EPA au Cartel, ou en pleurer pour l'absence de soutien du Conseil d'Etat sur cette décharge, déjà diminuée de 50 à 30% en 2019, retirée puis redonnée, puis disparue avec mon arrivée. Bref...un sujet certainement à reprendre. En matière de droits syndicaux, vous verrez dans les pages qui suivent que d'autres problèmes ont surgi, notamment la question d'évincer les partenaires sociaux en utilisant les commissions paritaires pour y présenter des projets importants et généraux.

La tactique du saucissonnage ou du fait accompli s'applique également à d'autres sujets : l'Assurance Perte de Gain dans laquelle se joue la privatisation de l'assurance contre la couverture des employés dès la 1^{ère} année, et la couverture des CDD ; le « plan absence » introduit sans concertation, puis une proposition de discussion, mais faites après-coup ; les directives dont on ne sait pas très bien qui en fait quelle interprétation, ... Sans compter les éternelles tractations sur les droits salariaux, budget après budget, automne après automne.

Un petit point réjouissant : le Conseil d'Etat soutient la grève des femmes. Oui, mais jusqu'où ? Réponse lorsque nous aurons pu discuter point après point notre cahier de revendications. Comme il faut aussi apprendre à balayer devant sa porte, le Cartel a fait cette dernière année un travail d'introspection sur ses propres attitudes sexistes. Cela n'a pas été sans heurts. Mais au final, bien qu'une charte spécifique sur ce sujet n'ait pu être adoptée, un nouvel article a été introduit dans les statuts, pour lutter contre l'ensemble des discriminations en son sein. Après avoir consacré une réunion extraordinaire sur ce chapitre mouvementé de son histoire le 6 avril dernier, émis des recommandations pour que le travail se passe de manière plus égalitaire et inclusif, le comité doit encore travailler sur la constitution d'un groupe de « confiance » du Cartel. Mais il ne suffit pas de décréter les choses, c'est encore mieux de les appliquer. Avec le bureau, il me tient à cœur que chaque personne puisse se sentir libre et en sécurité de s'exprimer lors des réunions, des groupes de travail, des formations. Les rapports de force n'ont pas lieu d'être entre nous, nous devons être capable de discuter les idées des uns et des autres, de mettre en œuvre notre compréhension et empathie, pour trouver notre force commune.

En attendant : toutes et tous à la grève féministe du 14 juin prochain !

Et tant il est vrai que l'environnement subit de plein fouet au même titre que les femmes, les dommages du patriarcat, toutes et tous aux prochaines manifestations et grèves pour le climat !

Dans cette année qui voit mon arrivée à la présidence, je conclurai ce mot en adressant mes vifs remerciements à la présidente et aux présidents qui m'ont précédée. J'ai une sympathie particulière pour Marc Simeth, pour son énergie incroyable, avec qui j'ai vécu de près les mouvements contre les 42 heures et le « personnel stop » des années 2015-2016. J'ai également une sympathie particulière pour Olivier Baud, avec qui j'ai vécu les quelques mois de ma présence au bureau, les négociations serrées pour l'indexation de l'automne 2022. Je lui succède avec beaucoup de modestie, eu égard à ses compétences tirées de nombreuses années d'expériences que je n'ai pas l'honneur de compter à mon palmarès.

Et en dernier mais non des moindres, je remercie chaleureusement les membres du bureau, Françoise Weber ainsi que Francesca Marchesini, notre secrétaire administratif, Jean-René Hulmann, dont le travail et l'assistance quasi quotidienne, me sont très précieuses. Merci également à Gabriel Thullen pour la bonne tenue des comptes. Je remercie également l'ensemble des membres du comité, pour leur constance à participer aux réunions et aux groupes de travail, à répondre présents en prenant dans leur temps non-élastique, alors que leur présence est très sollicitée par ailleurs pour leur propre organisation professionnelle.

Geneviève Preti

Budgets 2023 et comptes 2022

En juin 2022 Mme Fontanet annonce que le Conseil d'Etat (CE) renonce à appliquer le Plan Financier Quadriennal (PFQ) qui prévoyait de ne pas accorder d'indexation au personnel mais sans se prononcer sur le taux qui sera octroyé. Le CE maintient par contre sa décision de ne pas verser l'annuité en 2023. Le CE confirme que les indexations passées et non accordées jusqu'ici sont perdues. SEV-TPG annonce qu'il va se battre avec force pour l'octroi d'une compensation pleine et entière pour le personnel des TPG. Lors de l'AD du 21 juin 2022, le Cartel se positionne sur le budget 2023 par le vote et la publication d'une résolution qui a pour objectif d'appuyer le lancement d'un mouvement syndical fort et uni sous le slogan « *privé-public : même combat !* » pour exiger une indexation générale des salaires, des pensions et des minimas sociaux.

En août 2022 Mme Fontanet, lors d'une rencontre avec le Cartel, pose la question des priorités affichées par le Cartel entre compensation du renchérissement, annuité et postes. Pour le Cartel il s'agit de (re)construire une mobilisation autour de ses revendications. Ce même mois le comité convient de ses priorités pour le budget 2023. Elles vont à une compensation pleine et entière du renchérissement et des postes de travail en suffisance pour les secteurs en difficulté.

Le Cartel met en place une information complète dans ce sens pour le personnel (info-lettre du 2 septembre 2022), la presse (communiqué de presse) et la députation (flyer). Le Cartel met en avant le résultat positif des comptes 2021 (+49 millions) alors qu'un déficit de 847 millions avait été budgétisé, l'indexation est un droit et l'Etat a les moyens de la verser !

Le projet de budget de l'Etat est présenté le 15 septembre 2022 par le Conseil d'Etat. Il est extrêmement décevant et le titre du communiqué de presse du Cartel déclare « *Le Conseil d'Etat baisse la rémunération de la fonction publique* ». Le renchérissement n'est compensé qu'à moitié, 1.35% au lieu des 2.7% dus et le non-octroi de l'annuité 2023 est confirmé. Ces attaques sont inacceptables ! Alors qu'en juillet de la même année Mme Fontanet annonçait fièrement ne pas avoir besoin de recettes fiscales supplémentaire lors de l'annonce de son opposition totale à l'initiative 185 « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes », elle déclare, deux mois plus tard, que l'Etat n'a pas les moyens de verser les mécanismes salariaux légaux et réglementaires (indexation et annuité). Le Cartel confirme vouloir engager des moyens de lutte important, conjointement avec le personnel des TPG.

Le 20 septembre 2022, l'Assemblée des délégué-es (AD) du Cartel décide par acclamation de la convocation d'une Assemblée du personnel de mobilisation pour le 4 octobre afin de confirmer un préavis de grève à déposer, conjointement avec SEV-TPG, pour le mercredi 12 octobre 2023. Les exigences sont clairement énoncées et communiquées au personnel (info-lettre d'invitation à l'assemblée du personnel du 4 octobre) : - indexation pleine et entière, - octroi de l'annuité, - indexation des rentes et des minima sociaux, - compensation du surcoût de l'énergie pour le secteur subventionné.

Septembre est consacré à l'organisation de l'Assemblée du personnel du 4 octobre et à la journée de grève du 12. Toutes les organisations membres du Cartel s'engagent à multiplier les canaux de communication auprès du personnel afin d'accroître les chances d'une forte mobilisation. On attend beaucoup de la convergence des luttes avec le personnel des TPG qui fera également grève ce même jour.



Une importante résolution est votée à l'unanimité par l'Assemblée du personnel du 4 octobre à la salle du Faubourg. Aux revendications habituelles concernant le statut du personnel de l'Etat et du secteur subventionné s'ajoutent : - le refus d'une privatisation de l'assurance perte de gain (APG) ; - l'exigence du retrait du PL LPAC par le Conseil d'Etat (en traitement auprès de la commission ad hoc du personnel) ; - des garanties de l'Etat-employeur quant à l'égalité femme-homme. La grève du mercredi 12 octobre est confirmée à l'unanimité et par acclamation.

Le 10 octobre, Mme Fontanet annonce que le budget est désormais dans les mains du parlement et que plus aucune négociation n'est possible avec le Conseil d'Etat.

La journée du 12 octobre devient donc éminemment importante pour établir un nécessaire rapport de force avec le Conseil d'Etat et le parlement afin de faire bouger les lignes.

La demande de passer par le pont du Mont-blanc pour rejoindre la place Neuve depuis l'Hepia est refusée par Mauro Poggia : « *ça suffit cette volonté de bloquer le trafic au centre-ville* ».

Lors de l'Assemblée du personnel du 12 octobre, une résolution reprenant les revendications du Cartel est votée à l'unanimité et décision est prise de poursuivre la mobilisation si aucune avancée n'est enregistrée. Le Cartel soutient le mouvement de grève des TPG qui est reconduit pour la journée du 13 octobre. La reconduction de la grève TPG le 13 octobre permet au personnel TPG d'obtenir gain de cause auprès la direction. Preuve est faite qu'une forte mobilisation paye !

Une partie du cortège de la grève du 12 octobre, contrairement à ce qui a été autorisé, passe par le pont du Mt-Blanc mais sans provoquer de quelconque incident. Le caporal, responsable de l'encadrement de la manifestation, dépose un rapport pour « non-respect des règles prescrites ». Le Cartel envoie une lettre au chef de la police pour expliquer la situation et présenter les excuses du Cartel. Conjointement la CGAS et le Cartel envoie une deuxième lettre au Conseil d'Etat pour exiger une « *halte à la répression et la judiciarisation des activités syndicales* ». La police donne suite à son rapport et inflige une amende de 400 CHF au représentant du Cartel. Le comité décide d'engager un avocat pour contester cette amende qui est perçu comme une attaque contre les droits syndicaux. Dorénavant, et selon le droit international, les manifestations seront annoncées et non plus « demandées ».

Globalement la grève est peu suivie : 1266 grévistes dont 1102 enseignant-es ! La bonne tenue de manifestation (environ 1'000 participant-es) permet de sauver les meubles. Les revendications sont bonnes et totalement légitimes mais ça ne suffit manifestement pas pour générer une mobilisation de grande ampleur.

Le 24 octobre, le Conseil d'Etat informe le Cartel qu'il est enfin ouvert à engager des négociations mais doit attendre le résultat de nouvelles estimations fiscales et la finalisation d'amendements au PB2023. Le Cartel confirme sa volonté de participer à une telle négociation dans les meilleurs délais.

Le Cartel convient cependant de poursuivre la mobilisation par un rassemblement le 3 novembre devant le Grand Conseil suivi d'une Assemblée du personnel en plein air.

Malgré la diffusion de plusieurs flyers, la mobilisation est faible (200 personnes). Grâce à l'apport d'une fanfare et de vin chaud le rassemblement sauve les apparences ! Une résolution est votée qui appelle à une nouvelle action de grève dont les modalités devront être fixées lors de l'AD du 8 novembre. Des flyers sont distribués à la députation.



Le bureau mentionne que c'est le rôle des organisations membres du Cartel de mobiliser et que si on avait été 2000 ou 3000 personnes devant les portes du Grand Conseil l'effet aurait été nettement plus démonstratif de la volonté du personnel d'obtenir gain de cause. C'est délicat d'appeler à une grève avec moins de 200 personnes.

Un appel à réserver une AD à la problématique de la mobilisation et sur les solutions à mettre en œuvre pour l'améliorer est lancé. Durant le COVID, le Cartel a réussi à mobiliser par deux fois plus de 5'000 personnes, il est donc possible de faire mieux.

Suite à une première rencontre avec la délégation du CE le 4 novembre, la proposition suivante est soumise à l'AD du 8 novembre : le CE, se basant sur des prévisions de rentrées fiscales supérieures, propose d'augmenter l'indexation de 1.35% à 2% et d'octroyer l'annuité jusqu'à la classe 13 y compris. Le CE a également déposé des amendements au profit de mesures pour la population. Il maintient les 488 nouveaux postes du budget initial. Le total du coût de ces « concessions » est estimé à 50 millions environ ce qui fait dire à quelques organisations qu'étant donné la faible mobilisation, c'est un bon résultat. Même si le rapport de force n'est, avec la faible mobilisation du personnel, pas du côté du Cartel, l'AD refuse cette proposition à l'unanimité et 5 abstentions. L'AD confirme sa décision, par le vote d'une prise de position : - volonté de poursuivre les négociations pour arriver à un accord ; - exigence d'une indexation de 2.7% ; - versement de l'annuité ; - attente d'un engagement ferme du CE à augmenter les financements aux entités subventionnées (énergie et mécanismes salariaux) ; - suspension de son appel à la grève durant les négociations.

En lien avec le vote du budget, une délégation du Cartel rencontre le 11 novembre les représentant-es de tous les partis présents au Grand Conseil. Tous les partis annoncent vouloir défendre l'octroi des mécanismes salariaux dus au personnel mais les partis de droite veulent absolument réduire le déficit en coupant dans les nouveaux postes.

De nouvelles négociations s'ouvrent avec la délégation du CE (séances les 10 et 14 novembre 2022). Le résultat des nouvelles négociations est présenté à l'AD du 14 novembre. La proposition du CE, toujours en lien avec des rentrées fiscales réactualisées (on verra plus tard avec la présentation des comptes 2022 que ce positionnement très restrictif était proche d'un déni de réalité au détriment du personnel) est la suivante : - augmentation de l'indexation de 2% à 2.42% ; octroi de l'annuité si les comptes 2022 sont positifs ; - engagement ferme du CE à financer suffisamment les entités subventionnées. Le positionnement des organisations est très partagé entre celles qui veulent obtenir plus et sont prêtes à se mobiliser et celles qui pensent qu'étant donné la faible mobilisation affichée jusqu'ici il est difficile d'envisager obtenir plus et se satisfont donc du résultat présenté. Au vote avec 29 OUI, 15 NON et 1 abstention, la majorité impérative des 2/3 des voix exprimées n'est pas atteinte et la proposition de protocole d'accord est rejetée par l'Assemblée. L'AD n'arrive cependant pas à se mettre d'accord sur les modalités de la poursuite de l'action du Cartel et laisse le comité trouver une solution.

Le comité du 15 novembre accepte la tenue d'une nouvelle AD en demandant, dans l'intervalle, de nouvelles concessions à Mme Fontanet qui dirige les négociations. Le comité repousse son préavis de grève au 8 décembre 2022.

Suite à une nouvelle séance de négociations, la proposition d'accord est légèrement améliorée : - augmentation de l'indexation de 2.42% à **2.44%** ; - Mme Fontanet a également informé le Cartel dixit « *que les chances d'avoir des comptes positifs pour 2022 sont assez importantes !!!* ». Cette ultime proposition est soumise à l'approbation

de l'AD du 22 novembre 2022. L'accord est accepté par 35 OUI, 0 NON et 16 abstentions. La question du manque de mobilisation pour soutenir nos revendications est à nouveau évoquée !

Alors que le protocole d'accord entre le CE et le Cartel doit être signé le lendemain 23 novembre, une majorité de gauche plus le MCG court-circuite le CE et vote l'indexation proposée de 2.44%, le versement de l'annuité sans condition mais une diminution de 50 postes des nouveaux engagement (438 au lieu de 488). Des divergences apparaissent sur la communication du Cartel qui n'aurait pas suffisamment exprimé sa satisfaction sur un résultat que l'on peut estimer meilleur que le protocole d'accord si l'on fait abstraction des 50 nouveaux postes biffés.



24-11-2022 - FONCTION PUBLIQUE

EN GRÈVE !

Encore... ?!?

OUI ! SI...

L'Assemblée du personnel du 29 novembre (une cinquantaine de personnes) est assez représentative du faible niveau de mobilisation de l'automne. L'idée d'une demi-journée de réflexion sur la manière de mobiliser au sein des organisations est à nouveau évoquée. Une nouvelle résolution est votée qui rappelle au GC les revendications du Cartel affichées durant toute la mobilisation de l'automne. L'Assemblée appelle à un rassemblement pour le soir du vote du budget du 15 décembre afin de maintenir la pression pour que le PB2023 soit voté par le parlement.

Le rassemblement du 15 décembre permet de distribuer des tracts à la députation et d'afficher la détermination du Cartel.

Le budget est finalement voté le 16 décembre par une majorité du GC composée des élu-es du PS, des Verts, d'Ensemble à Gauche et du MCG conformément aux options prises par cette même majorité à la commission des finances.

Une info-lettre du Cartel est publiée en fin d'année afin de remercier vivement toutes les personnes qui se sont mobilisées tout au long de cette année 2022 et saluer le résultat qui, s'il n'est pas parfait, est tout de même significatif surtout compte tenu de faible mobilisation générale. Un comité de janvier confirme la nécessité de mener une réflexion interne sur la question de la mobilisation et sur les solutions à trouver pour l'améliorer.

Les comptes du canton sont présentés le 30 mars 2023. Alors qu'un déficit de -93 millions avait été annoncé, les comptes affichent un bénéfice de 727 millions et même de 1.3 milliard si on ajoute les 606 millions supplémentaires utilisés pour amortir la dette de l'Etat envers la CPEG. Le Cartel dénonce dans un communiqué de presse « *ces jeux comptables délétères* ». Des jeux comptables qui permettent, années après années, de remettre en question les prestations publiques ainsi que les droits salariaux. Le Cartel exige donc des budgets étatiques à la hauteur des besoins et plus conformes à la réalité des rentrées fiscales.

Le Cartel dénonce également le remboursement anticipé de 606 millions à la CPEG alors qu'il manque 280 millions de CHF à cette même CPEG pour pouvoir verser une indexation des rentes. A nouveau, le CE effectue un choix au seul profit des comptes du canton mais sur le dos des conditions salariales du personnel retraité.

Le Conseil d'Etat a tout de même répondu qu'il allait enfin s'attaquer à affiner les outils à disposition pour tenter de mieux anticiper les rentrées fiscales lors des prochains exercices budgétaires.

Statut du personnel de l'Etat – PL LPAC

Sans revenir vers le Cartel alors que les discussions à propos d'un avant-projet de réforme de la LPAC ont été suspendu en février 2022, le CE dépose, en août 2022, le PL13159 (LPAC) modifiant profondément la loi actuelle dans le sens d'une volonté affichée de faciliter le licenciement du personnel. Le comité confirme les décisions suivantes : - prendre contact avec les deux associations de cadres (UCA et GCA) pour organiser une démarche commune ; - approbation d'une collaboration avec Me Jordan ; - information du personnel sur les dangers de ce PL ; - demande à ce que le Cartel soit auditionné par la commission.

Lors de l'AD Cartel du 20 septembre les raisons de l'opposition du Cartel sont précisées :

- Suppression de la réintégration
- Suppression des graduations de sanctions, du blâme, des sanctions alternatives, avec recours et enquêtes, et remise en question du statut du fonctionnaire
- Facilitation des licenciements
- Légalisation des indemnités de départ

L'Assemblée du personnel du 29 novembre exige du Conseil d'Etat le retrait du PL 13'159. Cette demande est adressée à Mme Fontanet qui répond que ce PL a été accepté à l'unanimité par le CE et qu'il est exclu qu'elle le retire. Elle n'est cependant pas opposée à ce que le Cartel lui adresse des propositions d'amendements.

Le Cartel est auditionné par la commission ad hoc du personnel le 9 décembre 2022. La position défendue par le Cartel est que le projet n'est pas bon et qu'il faut donc le retravailler en profondeur. Le Cartel a également précisé qu'aucune négociation n'avait été engagée par le Conseil d'Etat sur ce PL. Le Cartel conclu au retrait de ce projet de loi.

Les deux associations de cadres (UCA et GCA) sont d'accord de rejoindre le Cartel et de mandater Me Jordan afin qu'il prépare un projet d'amendement général à ce PL LPAC. Le coût de ce mandat est évalué à 6'000 CHF à se répartir entre les 3 organisations.

Le groupe de travail LPAC du Cartel est reconstitué afin de travailler et valider les propositions préparées par Me Jordan.

Les propositions de Me Jordan sont présentées dans les grandes lignes à l'AD du 16 février qui approuve la démarche et laisse le soin au comité d'engager des échanges avec les partis politiques intéressés et les deux associations de cadre pour déterminer la meilleure stratégie à suivre.

Une démarche inédite du Cartel, de l'UCA et du GCA est lancée afin de rencontrer les personnes candidates au deuxième tour des élections au Conseil d'Etat pour leur expliquer la position des trois organisations sur le PL LPAC et rendre visible nos actions. Sur les dix candidatures majeures, une rencontre peut se tenir avec sept candidat-es.

Une lettre de demande de négociations conjointe avec les associations des cadres est envoyée aux 7 membres du Conseil d'Etat nouvellement élu-es dès leur entrée en fonction le 1^{er} juin 2023.

Demi-journée syndicale PL LPAC

Une demi-journée syndicale d'information et de mobilisation est organisée le 24 mai entre 14h00 et 17h00 à l'attention des personnes intéressées. Même si on peut déplorer la faible fréquentation (15 personnes), l'initiative est unanimement saluée et va

déboucher sur différentes actions en lien avec le traitement du PL LPAC (lancement d'une pétition et d'outils pour mieux informer le personnel).

APG (Assurance perte de gain)

Lors d'une audition par la commission du GC en août 2022, le Cartel insiste sur le maintien du principe d'autofinancement pour l'APG, l'extension des prestations aux CDD et l'application d'un taux de cotisation unifié pour tout le personnel.

Fin 2022, le PS, soutenu par les Verts, EaG et le MCG, dépose plusieurs amendements pour corriger et améliorer le PL initial de Ch. Dandrès. Cette coalition fait le forcing pour que ce PL soit encore voté avant la fin de la législature en mai 2023.

En mars, les rapports de la commission ad hoc du personnel sont publiés. On espère encore un vote par le Grand Conseil avant la fin de la législature.

Après un bon lobbying du Cartel auprès des partis de gauche et du MCG, une majorité du Grand Conseil approuve, le 24 mars, le projet de loi 12428-A, dit PL Dandrès amendé. Malheureusement, le Conseil d'Etat refuse un troisième débat pour un projet qui traîne en commission depuis 2019 ! Une confirmation des deux premiers votes aurait permis la mise en œuvre rapide de ce PL. Le Cartel publie un communiqué de presse pour déplorer le report de ce vote et la position de blocage du CE face à toute avancée sociale.

Plan de lutte contre l'absence

En juin 2022, le Conseil d'Etat présente, sans aucune concertation ni consultation avec le Cartel, un plan d'action de lutte contre l'absence comprenant l'engagement d'expertes pour suivre la problématique du taux d'absence à l'Etat. Le Cartel réagit à cette information par la publication d'un communiqué de presse qui relève que depuis des années les syndicats alertent sur ces taux d'absences qui, selon le Cartel, sont en très grande partie à imputer au manque d'effectifs dans les services. Le Cartel relève également à cette occasion qu'il n'existe aucun budget pour assurer le remplacement du personnel malade, pour garantir la mobilité du personnel, ni aucune possibilité pour alléger les fins de carrières. Pour le Cartel la question de la santé du personnel est primordiale. Une demande est en outre adressée à Mme Fontanet afin que ce plan lui soit présenté officiellement. Le CE s'excuse que ce plan n'ait pas fait l'objet d'une présentation au Cartel. Le plan d'action est finalement présenté au Cartel lors de la delCERH de janvier 2023. Deux séances spéciales permettent également aux personnes qui le souhaitent de prendre connaissance en détail de ce plan d'action.

Le Cartel demande à être intégré à l'élaboration des actions envisagées. Mme Fontanet répond qu'il ne s'agit plus d'un plan et que la mise en œuvre a déjà débuté mais reste ouverte aux propositions émises par le Cartel. L'objectif du plan est de faire baisser le taux d'absence maladie de 5.4 à 4.4%.

Le Cartel a le sentiment que l'Etat est en train de mettre en place une usine à gaz pour lutter contre les absences de longue durée sans s'appuyer sur ce qui a été fait jusqu'ici. L'AD du 23 mars dénonce également ce plan d'action qui confirme la volonté du Conseil d'Etat de pouvoir licencier beaucoup plus facilement également le personnel en arrêt maladie. On va vers une intensification de la vérification des absences et des certificats médicaux par des médecins-conseil mandatés par le canton.

Le Cartel dénonce le fait que la problématique importante des sous-effectifs ne soit pas pointée par l'OPE comme une variable pouvant avoir une influence sur le taux d'absence !! Le Cartel demande à ce que cet élément soit intégré au plan. De plus, la question de l'intégration du Cartel au suivi du processus reste entière.

G'Évolue – nouveau système d'évaluation et de rémunération du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

En août 2022, le Cartel lance un appel à candidature pour désigner sa représentation au sein de la commission technique paritaire G'Évolue.

En décembre, Mme Fontanet propose Robert Monin, directeur exécutif RH aux SIG et membre de la direction générale, comme président de la commission d'évaluation technique paritaire. Après s'être renseigné sur son bilan plutôt positif au sein des SIG, le bureau auditionne M. Robert Monin. Il se montre sensible aux points prioritaires du cartel (transparence, égalité, suppression basses classes, valorisation des compétences dites « féminines », diminution des écarts entre hauts et bas salaires). Le bureau propose au comité d'approuver sa candidature.

Courant janvier le bureau accompagné des membres du comité qui le désirent auditionne les candidat-es du Cartel pour les 6 sièges attribués au Cartel.

Le Cartel veut que les 6 personnes participent de manière équilibrée aux séances et aux débats et leur laisse le soin de s'organiser entre eux pour la répartition des sièges. Les 6 personnes trouvent un terrain d'entente et se répartissent les sièges ainsi : Titulaires : Olivier Baud (SPG-SSP), Jeannette Molnar (UNION) et Diego Cabeza (SIT) ; suppléants : Alain de Felice (SSP), David Fernex (FAMCO) et Christian Haas (UPCP).

L'AD du 16 février 2023 approuve la désignation des 6 représentant-es du Cartel pour la commission mais demande à ce que les 6 personnes bénéficient du même statut pour l'accès aux décharges et la participation aux séances en alternance.

Mme Fontanet répond que durant la phase d'apprentissage elle peut accepter 6 représentant-es du Cartel ayant le même statut mais qu'ensuite il faut que le Cartel, comme cela est spécifié dans le protocole d'accord, annonce ses 3 titulaires et ses 3 suppléant-es.

Une solution peut être trouvée avec Mme Fontanet qui permet tant aux titulaires qu'aux suppléant-es de pouvoir bénéficier d'une décharge ou d'indemnités, et à celles ou ceux qui en ont besoin, d'une solution de remplacement à leur poste de travail

En mars 2023, la commission technique se met au travail en débutant par une analyse des systèmes de rémunération en place dans d'autres cantons.

Le bureau du Cartel, élargi aux personnes intéressées, va organiser, dès août 2023, des rencontres régulières avec les représentant-es du Cartel au sein de la commission paritaire afin de suivre au mieux l'avancée des travaux de G'Évolue.

Grève féministe du 14 juin 2023 et cahier de revendications du Cartel

Un groupe de travail est constitué afin de préparer un projet de cahier de revendications du Cartel pour la grève féministe du 14 juin 2023.

La proposition finale, validée par le comité est, après l'ajout de quelques points, approuvée à l'unanimité et par acclamation par l'AD Cartel du 23 mars 2023.

Lors de la delCERH du 2 mai, la délégation du Conseil d'Etat prend note « avec *dédain et suffisance* » du cahier de revendications présenté par le Cartel. Lors de la delCRH suivante, le ton est un peu différent, et le CE (M. Poggia et Mme Emery Torracinta, en partance du CE) propose que le Cartel priorise ces points, en regardant également ce qui pourrait être plus rapidement réalisable.

Une Assemblée du personnel de mobilisation pour la grève du 14 juin est organisée le 4 mai à la salle du Faubourg. La participation est faible (une vingtaine de personnes). Une résolution est votée à l'unanimité pour confirmer le préavis de grève pour le 14 juin, préavis qui est envoyé au Conseil d'Etat avec confirmation d'une demande d'ouverture de négociations sur les revendications présentées par le Cartel.

Prises de position du Cartel – votations

Votations du 25 septembre 2022

AVS21 et la suppression de l'impôt anticipé (3 x NON) :

Le comité Cartel convient d'un soutien financier global de 2'000 CHF (1'000 + 1'000). Le Cartel s'engage dans la campagne par le dépôt de deux prises de position (Cartel + UNION-Cartel) et d'une information ciblée au personnel de l'Etat (info-lettre).

Mme Fontanet interpelle le Cartel pour dénoncer le fait que le

Cartel a intégré dans son info-lettre un mot d'ordre sur des thématiques éloignées des objectifs du Cartel telle que le NON à la suppression de l'impôt anticipé !!!



Votation cantonale du 12 mars 2023

IN 179 « supprimons les privilèges fiscaux des gros actionnaires » : le Cartel soutient le OUI à cette initiative et contribue à hauteur de 550 CHF au frais du comité unitaire.

Votations cantonales du 18 juin 2023

Le Cartel décide de prendre position sur les trois objets suivants :

- Ini 181, « Pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction du temps de travail (Ini 1000 emplois) ».** Le Cartel avait participé et soutenu la récolte des signatures pour cette initiative qui demande la mise en œuvre de deux revendications historiques du Cartel (emplois et temps de travail).
- Ini 185 « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes ».** Le Cartel a été un des initiateurs de cette initiative, lancée à la suite du Covid et des mesures d'économie de l'Etat en manque de moyens.
- Loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI)** qui, si elle est acceptée, engendrerait des pertes annuelles de plus de 100 millions de CHF pour l'Etat.

INITIATIVE
1000
EMPLOIS

Le Cartel a intégré les comités unitaires pour 1000 emplois avec un appui financier de 500 CHF et la plate-forme pour une justice fiscale (appui financier de 800 CHF).

Une prise de position officielle du Cartel a, finalement mais et non sans mal, pu être déposée pour annoncer dans la brochure officielle les prises de positions du Cartel sur les trois objets ci-dessus. En effet, et malgré des enjeux éminemment importants pour le Cartel (postes et moyens financiers de l'Etat pour lui permettre de respecter ses engagements envers son personnel), il a fallu l'apport de signatures du SIT et de l'Union populaire pour assurer les 50 signatures nécessaires au dépôt d'une prise de position. Les droits d'affichage ont été donnés au comité d'initiative 1000 emplois.

Commission paritaire du statut (RPAC – B 5 05.01) – rôle de cette commission et action du Cartel pour une clarification

Après la présentation du PL LPAC en commission paritaire, et la non-participation des représentants du Cartel pour dénoncer l'absence de présentation et de négociation avec les partenaires sociaux, les divergences d'interprétation du rôle de la commission paritaire B 5 05.01 entre la délégation du CE et le Cartel se poursuivent. Le Conseil d'Etat confirme son point de vue, en août 2022 en réponse à une nouvelle demande envoyée en juin 2022 par le Cartel. Le désaccord reste complet.

En mars le CE réaffirme son point de vue mais précise sa position. Selon lui, c'est seulement les points importants qui sont traités en delCERH. Par contre le Cartel sera informé directement de ce qui est traité en commission puisque désormais le bureau recevra les ordres du jour, les PV et la documentation de la commission. Le Cartel pourra ainsi et chaque fois qu'il le jugera nécessaire demander à traiter en delCERH un objet traité en commission paritaire.

CPEG – indexation des rentes et modification réglementaire

La CPEG a modifié l'article 64 du règlement de la CPEG afin de se donner la possibilité, suite aux demandes réitérées des associations de pensionné-es, de verser des allocations uniques sous certaines conditions. Jusqu'ici la CPEG ne pouvait qu'adapter ses rentes au renchérissement ce qu'elle n'a pas la possibilité de faire étant en sous-capitalisation chronique.

Le comité Cartel reçoit une délégation de l'APEGE et du SSP-retraité-es. Le Cartel partage les préoccupations des intervenants (pas d'indexation depuis 2014 alors que l'inflation est de retour en 2021 et 2022).

L'ARPEGE et le SSP-retraité-es ont écrit au comité de la CPEG pour demander une indexation des rentes. Le Cartel approuve la revendication des retraité-es et appuie leur démarche. L'Assemblée des délégué-es de la CPEG du 17 novembre 2022 approuve une résolution présentée par l'APEGE et le SSP-retraité-es qui demande le versement d'une allocation unique si l'indexation des rentes à l'inflation n'est pas possible.

Charte interne au Cartel « Contre les violences sexistes

Un groupe de travail a été constitué afin de préparer une charte à soumettre à l'approbation d'une Assemblée des délégué-es. La proposition de charte est soumise à consultation auprès des organisations membres du Cartel et discutée à plusieurs reprises au sein du comité avant d'être proposée à l'approbation de l'AD du 20 septembre 2022. Plusieurs organisations montrent une sympathie pour une modification statutaire en lieu et place de l'approbation d'une charte. Lors de l'AD, l'article 2 bis al 2 des statuts du Cartel est modifié à l'unanimité dans le sens d'un engagement du Cartel contre toute forme de discrimination. L'article 2 bis al 3 (intégration de chartes pour préciser les engagements du Cartel dans les domaines ci-dessus) n'est pas accepté par une majorité des deux-tiers et est donc abandonné. Une partie de la salle mécontente de ce rejet manifeste sa colère en quittant la salle. Une séance extraordinaire du comité Cartel élargi est organisée le 6 avril afin de « débrief » sur le déroulement d'événements qui ont provoqué quelques tensions entre diverses organisations membres du Cartel. La séance se déroule dans la sérénité et aboutit à quelques recommandations à mettre en œuvre par le bureau et le comité du Cartel (être plus formel dans la présentation des objets mis au vote d'une AD ; envisager une révision des statuts quant à la nécessité

d'une majorité des deux-tiers pour approuver un quelconque objet par une AD ou le comité ; faire des propositions pour opérationnaliser le nouvel article 2 bis al. 2 des statuts ; instituer un « groupe de confiance » interne pour recueillir les demandes et plaintes en matière de sexisme ou autres discriminations dans les réunions, groupe de travail ou instances du cartel).

Cahier de revendications du Cartel pour la législature 2023-2028

Avec le début d'une nouvelle législature en mai-juin 2023, le comité approuve avec enthousiasme l'idée de rédiger et de faire approuver par l'AD statutaire un cahier de revendications qui devra guider l'action du Cartel pour ces cinq prochaines années.

Règlement sur le télétravail

Après la prise en compte de quelques-unes des revendications du Cartel, le règlement est approuvé et mis en œuvre par le Conseil d'Etat. Le Cartel avait demandé à ce qu'un refus du télétravail par une hiérarchie doive être dûment motivé. Le CE a répondu que le télétravail n'était pas un droit mais que cela allait dans le sens de « travailler autrement ». Le but n'étant plus d'être dans le contrôle mais dans la confiance et la responsabilisation de l'employé-e. Le personnel à qui on refuse le télétravail sans aucune justification et qui se sent donc discriminé peut faire remonter cette information à sa filière RH. Il s'agit désormais d'être attentif à sa mise en œuvre et faire remonter les éventuels dysfonctionnements ou refus arbitraire du télétravail.

Auditions et consultations du Cartel

26 août 2022 par la commission ad hoc sur le personnel de l'Etat à propos du PL 12428 (APG), MO2720 (HUG) et MO2781 (entretiens de service, mettons fin aux abus).

Février 2023 par la commission des finances sur un PL d'EaG exigeant le versement obligatoire de l'indexation. Les auditionnées ont rappelé que le personnel avait déjà perdu 1.16% de pouvoir d'achat ces deux dernières années.

Divers

Situation d'urgence à l'OMP : la droite s'en contre-fiche ! En juin 2022, le Cartel cosigne avec le PS, les Verts et EàG un communiqué de presse pour dénoncer le refus, par la droite du Grand Conseil, de ressources supplémentaires à l'OMP indispensables pour mettre en œuvre les réformes nécessaires de cette institution.

Août 2022, commission paritaire technique pénibilité : sur proposition de cette commission, trois nouvelles fonctions sont intégrées à la liste des activités à pénibilité physique (garde de l'environnement, chef-fe de groupe des gardes de l'environnement et aides de cuisine des EMS).

Syndicaliste licencié d'un EMS : en octobre le Cartel décide de soutenir et d'intégrer le comité de soutien créé pour défendre les droits de ce syndicaliste.

Changement de la procédure d'annonce des grèves : L'Etat a modifié unilatéralement la procédure d'annonce des journées de grève. Alors que jusqu'ici, il fallait s'annoncer comme non-gréviste, il faut désormais s'annoncer comme gréviste. Il s'agit d'une simplification administrative car de nombreuses personnes oublièrent de s'annoncer comme non-gréviste et demandèrent une correction à posteriori ce qui occasionnait un travail administratif conséquent. Madame Fontanet admet que cette modification aurait dû être présentée au Cartel pour approbation avant son entrée en vigueur.

Commission technique pénibilité : Olivier Baud remplace Yves Brand comme représentant du Cartel auprès de cette commission.

Attaque de la direction des TPG contre les syndicalistes grévistes : La direction des TPG a attaqué abusivement par une lettre de menace les syndicalistes grévistes du 13 octobre 2022. Le Cartel est solidaire avec les grévistes et soutient une pétition lancée par SEV-TPG.

Application du renchérissement de 2.44% à toutes les rémunérations : en mars 2023, le Cartel a écrit au Conseil d'Etat afin que celui-ci vérifie que toutes les rémunérations versées par le canton ont bien bénéficié de l'adaptation au renchérissement de 2.44%. En effet, suite à une intervention en delCERH, le Cartel a eu l'impression que par facilité administrative toutes les rémunérations dépendant d'un règlement ou d'une loi n'avaient pas été adaptées au renchérissement. Le Conseil d'Etat a répondu qu'il avait vérifié que les rémunérations importantes avaient été adaptées mais que des vérifications complémentaires étaient en cours pour les rémunérations annexes.

Répartition des sièges au sein de la commission paritaire B 5 10.04 (enseignement) : la FEG propose au Cartel d'entériner une nouvelle répartition des sièges qui donne un siège supplémentaire à l'enseignement primaire au sein de la commission B 5 10.04. Cette solution est accompagnée d'une meilleure intégration des syndicats SSP et SIT aux séances préparatoires et le partage d'une décharge de 1.5 ETP au profit du SSP qui lâche son siège.

Interne

Composition du bureau : Dès août 2022, Geneviève Preti intègre le comité du Cartel et se présente comme candidate au bureau et éventuellement à terme à la présidence du Cartel. Vincent Bircher, tout comme en 2021-2022, rejoint le bureau pour la période de mobilisation contre les budgets de l'Etat. C'est l'AD du 8 novembre qui formellement élit Geneviève Preti et Vincent Bircher au sein du bureau du Cartel. Geneviève Preti obtient une décharge de 30% octroyée pour trois ans par les HUG. Elle assure la présidence comme suppléante du 1^{er} janvier au 16 février 2023, date à laquelle l'AD l'élit formellement et par acclamation. Elle remercie chaleureusement Olivier Baud pour le travail accompli, à la présidence et au comité du Cartel au bénéfice du personnel de la fonction publique. Le Cartel publie un communiqué de presse pour présenter sa nouvelle présidente, première présidente du Cartel issue du grand Etat.

Secrétariat : Dès le 1^{er} décembre 2022 et jusqu'au 15 août 2024, le temps de travail du secrétaire administratif passe de 27% à 55%.

Vérification des comptes du Cartel : Éric Haldi est désigné par l'AD du 16 février pour remplacer Geneviève Preti comme vérificateur aux comptes en compagnie d'Alain de Felice.

Statuts du Cartel : le comité de janvier 2023 décide de la nécessité d'une révision complète des statuts du Cartel. A charge du bureau d'en préparer les modalités.

Dessin du dessinateur Wingz utilisée sans autorisation sur le site internet du Cartel : Le Cartel a reçu une facture de 600 Euro pour l'utilisation non autorisée d'un dessin de Wingz. Après des excuses pour cette erreur et une tentative de discussion avec Wingz, le comité décide de solder ce cas par un versement de 300 euros.

Info-lettres du Cartel en 2022-2023 : Le Cartel a, sur l'ensemble de l'année 2022-2023, envoyé **17 infolettres** à l'ensemble du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné (HUG, IMAD) soit :

- 30 juin 2022 Transmission de trois communiqués de presse du Cartel : 1. Résolution de l'AD Cartel du 21 juin 2022 pour défendre le pouvoir d'achat tant du privé que du public ; 2. Annonce d'un plan d'absence dans l'administration « Mettez des postes de terrain et vous verrez diminuer les absences ! » ; 3. La droite se contrefiche de la situation d'urgence à l'OMP conjointement avec le PS, Les Verts et EàG.
- 2 septembre 2022 Le Cartel revendique une indexation pleine et entière des salaires, recommande 2 x NON à AVS21 et à l'abolition de l'impôt anticipé pour les votations du 25 septembre 2022, rejette le projet de loi LPAC déposé par le Conseil d'Etat.
- 7 septembre 2022 Répète les prises de position du Cartel pour les votations du 25 septembre 2022 : NON au financement additionnel de l'AVS par la hausse de la TVA, NON à AVS21 (relèvement de l'âge de retraite des femmes à 65 ans, NON à l'abolition de l'impôt anticipé.
- 21 septembre 2022 Invitation à l'Assemblée du personnel du 4 octobre et annonce d'un préavis de grève pour le 12 octobre 2022 en lien avec le projet de budget 2022.
- 30 septembre 2022 Rappel de l'invitation pour l'assemblée du 4 octobre, lien vers une calcullette de la perte du salaire.
- 7 octobre 2022 Appel à la grève pour le 12 octobre avec rappel des 5 revendications du Cartel (indexation, annuité, postes, moyens pour le secteur subventionné, indexation des rentes).
- 11 octobre 2022 Rappel de l'appel à la grève plus consignes et informations pratiques pour la grève.
- 20 octobre 2022 Appel à un rassemblement le 3 novembre aux Canons, lien vers la calcullette.
- 1^{er} novembre 2022 Rappel du rassemblement du 3 novembre aux Canons.
- 25 novembre 2022 Invitation à l'Assemblée du personnel du 29 novembre à propos du PB2022 et du PL LPAC.
- 2 décembre 2022 Appel à un nouveau rassemblement pour le 15 décembre à l'occasion du vote du budget par le Grand Conseil.
- 13 décembre 2022 Rappel pour le rassemblement du 15 décembre.
- 20 décembre 2022 Info-lettre pour annoncer les décisions du GC pour le PB2022 et rappeler ce que le Cartel a obtenu.
- 6 mars 2023 Annonce l'élection de Geneviève Preti à la présidence du Cartel + informations diverses (PL LPAC, G'Evolue, recommandation de voter OUI à l'IN 179 « supprimons les privilèges fiscaux des gros actionnaires », pétition de soutien à la délégation syndicale des TPG).
- 27 mars 2023 Prise de position du Cartel suite au vote du Grand Conseil sur l'APG et au refus du Conseil d'Etat d'agender un 3^e débat.
- 6 avril 2023 Invitation à l'Assemblée du personnel du 4 mai pour mobiliser pour la grève du 14 juin.
- 1^{er} mai 2023 Rappel de l'invitation pour l'assemblée du 4 mai.
- 16 mai 2023 Annonce de la confirmation du dépôt du préavis de grève pour le 14 juin et présentation déguisée de l'initiative 1000 emplois.

Organisations membres

AGEEP

Association genevoise des employé-e-s des écoles professionnelles • 38, avenue Louis-Bertrand • 1213 Petit-Lancy • ageep@infomaniak.ch • www.ageep.ch

FAMCO

Fédération des associations des maîtres du cycle d'orientation (Genève) • 14, bd Georges-Favon • 1204 Genève • info@famco-ge.ch • www.famco-ge.ch

FAPCEGM-HEM

Fédération des associations du personnel enseignant, administratif et technique de la confédération des écoles genevoises de musique, danse, théâtre, rythmique Jaques-Dalcroze et de la haute école de musique • bureau@fapcegm-hem.org • www.fapcegm.org

SEV-TPG

Syndicat du personnel des transports • Terreaux-du-Temple 6 • 1201 Genève • secretariat@sevtpg.org • www.sevtpg.org

SIT

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs • 16, rue des Chaudronniers • case postale 3287 • 1211 Genève 3 • sit@sit-syndicat.ch • www.sit-syndicat.ch

SPG

Société pédagogique genevoise • 14, bd Georges-Favon • 1204 Genève • spg@spg-syndicat.ch • www.spg-syndicat.ch

SPJ

Syndicat de la police judiciaire • info@spj-geneve.ch • www.spj-geneve.ch

SSP

Syndicat des services publics • 6, rue des Terreaux-du-Temples • 1201 Genève • secretariat@sspge.ch • www.sspge.ch

UFAC

Union des fonctionnaires de l'administration cantonale • www.ufac-ge.ch

UFPG

Union des fonctionnaires de la police genevoise • Case postale 74 • 1217 Meyrin • info@ufpg.ch • www.ufpg.ch

UNION

UNION du corps enseignant secondaire genevois • 6, rue Tour-de-Boël • 1204 Genève • secretariat@union-ge.ch • www.union-ge.ch

UPCP

Union du Personnel du Corps de Police • Route des Jeunes 12 • 1227 Carouge • www.upcp.ch/